

Vers 40 ans de partenariat pour le littoral

Sommaire

Ouverture Viviane LE DISSEZ	2
Séance introductive : Près de 40 ans d'actions partenariales : quel bilan ? I) Propos introductif Odile GAUTHIER II) Regards croisés sur l'histoire du partenariat entre le Conservatoire et les gestionnaires Jean-Marc MICHEL Eric DELZANT Christine SANDEL Jean-François RAPIN III) Débat avec la salle	2
Table ronde n°1 : Répondre aux nouveaux enjeux dans une perspective de long terme I) Propos introductif Patrick BAZIN II) Débat avec la salle	7
Table ronde n°2 : Quarante ans de partenariat à venir I) Propos introductif Matthieu DELABIE II) Débat avec la salle	12
Table ronde n°3 : Capitaliser les réalisations communes I) Propos introductif Anne KONITZ II) Débat avec la salle	17
Clôture Viviane LE DISSEZ Odile GAUTHIER	21

La journée est animée par Laurent MERMET, professeur à Agro-Paris-Tech, membre du Conseil scientifique du Conservatoire du littoral

Ouverture

Viviane LE DISSEZ

Députée des Côtes d'Armor, Maire de Plancoët, Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral

Cette rencontre porte sur le partenariat entre le Conservatoire du littoral, les collectivités, les associations et les établissements publics pour la création et la gestion d'espaces naturels sur le littoral. Il s'agit d'en dresser le bilan et d'identifier les perspectives.

Le Conservatoire a pour missions d'acquérir et de mettre en valeur les sites sur le littoral, afin de les préserver durablement. Il contribue en outre, avec d'autres acteurs, à l'objectif du tiers naturel sur le littoral d'ici 2050.

Les décisions du Conservatoire s'appuient sur des débats et avis de conseils de rivage, composés d'élus régionaux et départementaux sur les côtes de la métropole, autour des grands-lacs et en outre-mer. La gestion des sites est assurée par les collectivités ou des associations, dans une logique de gouvernance partagée. Le Conservatoire associe ainsi une politique d'intervention nationale sous l'égide du Ministre de l'Ecologie, en collaboration avec d'autres Ministères, avec des politiques territoriales, en particulier les projets de territoire.

Séance introductive : Près de 40 ans d'actions partenariales : quel bilan ?

Le film « Vers 40 ans de partenariat pour le littoral », sur les relations de terrain entre le Conservatoire et les gestionnaires, fait l'objet d'une projection.

I) Propos introductif

Odile GAUTHIER

Directrice du Conservatoire du littoral

Le patrimoine préservé par le Conservatoire s'étend sur plus de 154 000 hectares, dont environ 85 000 ha ont été acquis à l'amiable et en accord avec les communes. Les 800 sites mobilisent 250 gestionnaires et plus de 800 gardes. Environ 100 millions d'euros sont consacrés par le partenariat à l'acquisition et majoritairement à la gestion des sites du Conservatoire. Ces ressources financières sont constituées par le droit de francisation des navires affectés au Conservatoire, par la taxe départementale des espaces naturels sensibles – devenue taxe d'aménagement, ainsi que par des fonds européens et des crédits des agences de l'eau, des Régions, des communes et de mécènes. Les sites accueillent 30 millions de visiteurs annuels. Ils intègrent la dimension socio-économique avec 1 300 conventions d'usage.

Environ 40 ans après sa création par la DATAR, le Conservatoire suit la trajectoire du tiers naturel fixée grâce à l'énergie des acteurs, à la solidité du système et à l'originalité de sa gouvernance. L'Etat apporte un soutien constant, et les grandes collectivités s'impliquent aux travers de conventions pluriannuelles de partenariat. Le dispositif a connu

certaines évolutions qui lui ont permis d'accompagner les aspirations des élus et de la société civile, tant pour l'accès au littoral que pour la préservation des paysages, le maintien des activités traditionnelles, la protection du patrimoine culturel et de la biodiversité, ou le développement des sports de nature.

Avant d'aborder l'avenir, il s'agit d'identifier les réussites et les difficultés de ce partenariat.

II) Regards croisés sur l'histoire du partenariat entre le Conservatoire du littoral et les gestionnaires

Jean-Marc MICHEL

Directeur de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

Les 40 ans du Conservatoire seront l'occasion de partager un moment d'histoire relative à l'activité d'un établissement public. Le pari était d'installer un établissement public national, négociateur foncier et futur propriétaire, mais interdit de gestion. Cette obligation d'un partenariat avec les usagers et les collectivités s'est ensuite transformée en engagement partagé.

Cette séquence solide amène à réfléchir sur la production d'effets patrimoniaux évidents et d'effets d'engagement, et sur la responsabilisation des acteurs territoriaux. Parallèlement, les relations entre le Conservatoire et ses partenaires ont été suffisamment flexibles pour intégrer des enjeux de gouvernance. Les Conseils de rivage permettent en effet d'assurer la gestion complexe de l'interface terre/mer pour un avenir certain. La solidité du système a également permis une lisibilité de l'action publique, car la transformation de biens privés en biens publics implique un engagement quotidien qui mérite d'être salué. Cette lisibilité de l'action publique est une forme de valorisation du territoire, selon une logique de défense et d'ouverture au public, rejoignant des politiques portées par les collectivités. Les 1 300 conventions d'usage démontrent par ailleurs que ces sites sont propices à une activité économique. Cette politique publique partagée anticipe la transition écologique.

Eric DELZANT

Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Cette journée constitue un événement d'anniversaire croisé entre la préparation des 40 ans du Conservatoire et les 50 ans de la DATAR. Le lien historique entre les deux institutions est très fort, la DATAR ayant joué un rôle moteur dans la création et le développement du Conservatoire. Les interactions sont toujours riches. La DATAR est très attachée au Conservatoire, et est toujours portée par la volonté de maintenir un lien vif, actif et confiant, afin de faire évoluer les stratégies d'intervention et de gestion.

Le littoral reste pour la DATAR un enjeu majeur d'aménagement du territoire. Aucune inquiétude ne doit être générée par la création du pôle ville dans le Commissariat général à l'égalité des territoires. En effet, ces enjeux d'égalité rejoignent ceux du littoral par l'accompagnement de la dynamique démographique et le traitement de problématiques liées.

Concernant le soutien aux démarches de gestion intégrée des zones côtières, une rencontre nationale des acteurs se tiendra à Montpellier. La DATAR a reçu l'aide précieuse du Conservatoire pour la préparation de cette journée importante.

Christine SANDEL

Conseillère régionale de PACA, Présidente de Rivages de France

Rivages de France est lié historiquement au Conservatoire du littoral. Cette association loi 1901 a été créée en 1989 en réponse au besoin pour le Conservatoire de traiter avec une structure légère constituant un trait d'union avec les gestionnaires. Elle a grandi dans l'ombre du Conservatoire, et a pu contribuer à sa réussite.

Le rôle de Rivages de France consiste à fédérer le réseau des gestionnaires des sites naturels littoraux et lacustres, à faciliter le partage d'informations et d'expérimentations, et à animer le réseau des gardes.

Dès 1997, Rivages de France a souhaité élargir le périmètre de ses adhérents aux personnalités morales et physiques impliquées dans la gestion, permettant l'ouverture à d'autres sites appartenant ou pas au Conservatoire.

Pendant les dix premières années, de nombreuses actions communes entre l'association et le Conservatoire ont été menées.

Le rapport Le Pensec de 2002 a toutefois constitué une rupture en permettant au Conservatoire d'accroître ses moyens d'intervention auprès des gestionnaires au travers du Département de la gestion patrimoniale. Les délégations du Conservatoire ont ainsi pu mettre en œuvre, grâce à quelques chargés de mission, un lien technique avec les gestionnaires partenaires du Conservatoire. L'association Rivages de France a alors semblé moins nécessaire à l'animation du réseau des gestionnaires.

Les conséquences d'une séparation entre les activités de Rivages de France et celles du Conservatoire du littoral amènent donc à s'interroger sur l'existence même de l'association, dont les missions sont totalement imbriquées à celles du Conservatoire. La question du positionnement du dispositif imaginé à sa création se pose.

Suite au rapport de la Cour des Comptes et au récent rapport du CGEDD, il s'agit de définir un nouveau cadre de travail et un nouvel objet associatif.

Les 240 gestionnaires adhérents de l'association ont besoin d'elle autant qu'elle a besoin d'eux.

Jean-François RAPIN

Maire de Merlimont, Président de l'Association nationale des élus du littoral

Les élus du littoral portent une réelle amitié au Conservatoire. Elle se fonde sur la confiance et l'échange. La Directrice du Conservatoire a ainsi participé au dernier conseil d'administration de l'Association des Elus du Littoral (ANEL).

La Conférence environnementale a été l'occasion d'apporter différemment des idées et de se pencher en particulier sur la biodiversité. Celle-ci constitue un enjeu actuel, mais aussi d'hier car elle a été pensée dès 1975 à l'occasion de la création du Conservatoire du littoral. Il s'agit de poursuivre en ce sens, l'un des défis de la biodiversité étant la protection des terrains proches du littoral. Il convient d'envisager d'étendre cette protection aux espaces proches du rivage et aux zones humides. L'ANEL a ainsi proposé le déplafonnement de la taxe de francisation pour permettre au Conservatoire de disposer de plus de moyens.

L'intervention du Conservatoire permet aux élus d'échapper à certains conflits d'usage ou d'organisation des plans locaux d'urbanismes. Par ailleurs, lors des premières réflexions sur l'Agence de la nature, il était prévu d'y intégrer le Conservatoire du littoral. Certains acteurs ont alors enjoint le Premier ministre de conserver la spécificité du Conservatoire, et ont été entendus. Cette injonction reste d'actualité, les territoires littoraux étant différents des autres, et l'action du Conservatoire du littoral spécifique.

Les discussions impliquent également l'outre-mer. La présence du Conservatoire y est essentielle, ces territoires nécessitant une protection égale à celle des espaces littoraux en métropole.

Les élus du littoral invitent de façon permanente la Directrice du Conservatoire du littoral aux conseils d'administration de l'ANEL.

III) Débat avec la salle

Gérard RUIZ, Inspecteur général honoraire de l'Équipement – ANEL

Je partage le bilan remarquable qui vient d'être présenté. Toutefois l'image, le rôle et l'action du Conservatoire à l'international n'ont pas été abordés, alors qu'ils ne sont pas négligeables.

Michel MOLY, membre du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral, vice-président de l'ANEL

Le Conservatoire est en avance sur les collectivités locales grâce à ses expériences, ses savoirs et ses relations. Il convient de penser leur mise à disposition des élus. Ceux-ci craignent que le Conservatoire ne les gêne, ou au contraire demandent qu'il les aide.

Je me réjouis de l'invitation lancée par le Président de l'ANEL à la Direction du Conservatoire pour qu'elle assiste à ses conseils d'administration, car les élus rencontrent de nombreuses difficultés concernant le trait de côte, la sécurité, les populations qui ne peuvent pas habiter le territoire, ou celles qui doivent vendre leur propriété lors d'un décès en raison du coût du foncier. Le Conservatoire dispose en effet d'un savoir-faire utile pour les collectivités locales de petite taille.

Marc JOANNY, Chef du service des parcs, espaces naturels et biodiversité au Conseil régional de PACA

Le Conservatoire représente le deuxième bénéficiaire, après les parcs naturels régionaux des moyens du conseil régional PACA, en matière d'espaces naturels et de biodiversité. En effet, le Conservatoire et ses partenaires disposent d'une compétence dans les délégations, qui amène à ce que les dossiers déposés soient de grande qualité. Des possibilités de transfert d'expérience sont offertes et mises en œuvre.

Jean-Marc MICHEL

La proximité développée par le Conservatoire avec les autorités locales constitue un instrument qui doit être revisité. La préparation du 40^{ème} anniversaire en est l'occasion. La proximité fonctionne en effet dans les deux sens, et peut générer des craintes. Les collectivités et le Conservatoire doivent s'accorder pour plus de résultats.

Les actions depuis 40 ans ont été menées au service de nos concitoyens, et au service d'ambitions et de stratégies municipales. Le littoral, sous pression démographique et bientôt climatique, a besoin de cette proximité.

Jean-François RAPIN

La situation n'est pas aussi facile que décrite, car le gestionnaire doit être intégré aux relations entre le Conservatoire et les collectivités territoriales. Des actions sont ainsi parfois menées par les gestionnaires sans que les élus soient informés suffisamment.

Véronique BEREGOVY, Vice-présidence de la Région Haute-Normandie – Présidente du Conseil de rivages de Normandie

Le mode de travail exemplaire du Conservatoire doit être souligné à l'occasion de ce bilan. L'institution a pris en compte certains enjeux sensibles, l'état des lieux est

aujourd'hui remarquable. Ce mode de travail démontre un bon fonctionnement dans l'intérêt général qui implique les parties prenantes.

Michel MOLY, membre du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral, vice-président de l'ANEL

Les élus soucieux de la préservation du littoral ont tous eu affaire au Conservatoire du littoral. Je constate toutefois avec inquiétude un emballement autour des enjeux maritimes. La peur auparavant générée par la mer garantissait sa dimension d'espace de liberté. Aujourd'hui, de multiples institutions traitent de ces enjeux.

Soraya ISSOP MAMOD, Directrice de réserve marine de la Réunion

Je souhaite souligner la place des espaces d'outre-mer, porteuses d'une biodiversité importante.

Stéphane CAMBOU, Vice-président du Conseil Régional du Limousin – Président du Conseil de rivages des lacs

Les rivages d'eau douce ont peu été abordés, alors que depuis 1976, le Conservatoire du littoral protège également les rivages des 15 grands lacs de France.

Les difficultés relationnelles ont été évoquées et sont réelles. Il convient toutefois de noter que le Conservatoire dispose d'un mode de fonctionnement qui peut le rendre, par rapport à d'autres structures publiques ou parapubliques, fier de ce qu'il a accompli. Il est un exemple.

Les 40 ans de partenariat constituent une histoire peu connue du grand public. Le trésor représenté par le patrimoine est difficilement partagé avec nos compatriotes. Même si les relations entre le Conservatoire et les collectivités peuvent être bonnes, elles doivent permettre cette meilleure connaissance par le public du rôle joué par l'institution.

Christine SANDEL

Le Conservatoire a connu des alternances politiques, sans qu'aucune friction ne s'avère prégnante. Nous partageons ainsi tous la volonté de la réussite de sa mission.

Bernard KALAORA, membre du Conseil scientifique du Conservatoire

J'aimerais me projeter vers les enjeux futurs. Nous constatons un emballement sur les politiques de la mer, celles-ci devenant un enjeu mondial. De nouveaux défis émergent, notamment autour du développement et de l'énergie. Ces éléments auront des conséquences terrestres sur le littoral. Des partenariats pourraient donc être étendus vers des acteurs qui ne faisaient jusqu'alors pas partie du système.

La question est de déterminer comment le Conservatoire se positionnera au regard de ces débats et ces enjeux.

Gérard MEVEL, Conseiller régional de Bretagne – Ancien président du Conseil de rivages Loire-Bretagne

Je constate lors des échanges l'absence de mention de la Loi littoral, pourtant importante et votée à l'unanimité. Une mission est en cours au Sénat, dont les objectifs restent flous. Je crains un assouplissement de la loi pouvant amener à son dangereux affaiblissement. Lorsque les communes ne sont pas suffisamment vigilantes, des violations flagrantes sont constatées.

Jean-Marc MICHEL

Concernant l'outre-mer, la richesse patrimoniale littorale et océanique est largement présente dans ces zones. Il est positif que la Conférence environnementale ait permis de remettre sur le devant de la scène la biodiversité marine, installant ainsi particulièrement

l'Outre-mer dans ses responsabilités. Le Premier ministre a ainsi chargé le Conservatoire d'intervenir dans les trois ans sur 35 000 hectares de mangrove, soit un tiers de plus qu'aujourd'hui.

La mer ne doit plus être seulement maritime, mais aussi marine. Cette vision doit autoriser à une certaine conquête des espaces marins qui ne sont pas sous l'autorité d'un Etat. Les instances internationales doivent redécouvrir la responsabilité et le partage de l'avenir de ces lieux.

La Loi littoral de 1986 a revisité et soutenu l'action du Conservatoire. Elle a constitué une occasion de porter une vision patrimoniale sur le futur de cet espace national. Les tentatives de la faire évoluer sont nombreuses, elles ne rencontrent jusqu'à présent que peu de succès. Nous devons convaincre de sa modernité, car elle est un pilier de l'avenir patrimonial du littoral.

Jean-François RAPIN

J'ai été auditionné au Sénat dans le cadre de la mission parlementaire susmentionnée. Je n'ai pas senti dans l'objet de cette mission l'envie de revisiter la loi. Nos concitoyens pensent toutefois qu'elle est appliquée par le Conservatoire. J'ai senti la volonté de supprimer les non-sens et les contradictions entre les codes. Une adaptation régionale semble également souhaitée. Les juges ont pris en compte la loi, et ont pu la dévoyer de son objectif premier de loi d'aménagement et de protection.

Table ronde n°1 : Répondre aux nouveaux enjeux dans une perspective de long terme

Cette table ronde, dont Patrick Bazin, chef du département de la gestion patrimoniale du Conservatoire du littoral, est le référent, a rassemblé les participants suivants :

- *Patrick BOULIER, Président de la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime*
- *Thierry LEJEUNE, Président du Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie*
- *François ORLANDI, Vice-président du Conseil général de Haute-Corse*
- *Magali VERGNES, Présidente du comité consultatif de la réserve naturelle de Sainte-Lucie, Conseillère régionale du Languedoc-Roussillon*

1) Propos introductif

Patrick BAZIN

Chef du département de la gestion patrimoniale au Conservatoire du littoral

Des valeurs se sont construites progressivement. Elles se sont cristallisées dans la stratégie à long terme publiée en 2005, qui mentionnait le fait d'aménager la nature en la ménageant, selon un double principe d'intervention et de précaution.

La première valeur est la liberté d'accès et de regard sur la beauté des sites. Elle implique leur non-privatisation pour des usages particuliers ou marchands, sans exclure toutefois les activités commerciales compatibles.

La notion de naturalité est complexe à mettre en œuvre, car elle consiste à tâcher de faire jouer les processus naturels, à ne pas surcharger les sites, à conserver leur caractère, à favoriser la biodiversité d'une part, et d'autre part à permettre une évolution spontanée. Des pressions existent toutefois pour empêcher de laisser les sites évoluer naturellement, parfois pour des raisons scientifiques, souvent pour des raisons sociales car un site non géré est mal perçu.

Les sites doivent être maintenus dans une logique d'atout – y compris économique – pour les territoires. Il s'agit de penser leur contribution aux besoins des habitants.

La mise en œuvre de ces principes entraîne la tension permanente entre la recherche de leur meilleur aboutissement possible, et la satisfaction de certaines attentes sociales en termes d'usage. Cette tension est source de discussions, permise par un système de gouvernance en place.

Il s'agit de réfléchir à la mise en œuvre de ces mêmes principes dans le cadre de nouvelles attentes et de nouveaux défis. Les demandes d'espaces naturels sont plus nombreuses, et le territoire littoral est exigü. Les espaces naturels sont en outre appelés à devenir des îlots au sein de ses espaces aménagés. La question se pose donc des modalités permettant à la gestion de perdurer et de surmonter les difficultés.

II) Débat avec les intervenants de la table ronde et la salle

Gaëlle SCHAUNER, Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Nous gérons depuis une trentaine d'années des terrains pour le Conservatoire, et souhaitons aborder l'évolution des milieux naturels au regard de celle du trait de côte et du changement climatique. Nous avons mis en place des dispositifs de type Natura 2000 pour classer ces milieux. Nous constatons que parallèlement à la mise en œuvre des plans de gestion et à l'évolution de l'environnement, les périmètres évoluent également, or la loi ne permet pas d'intégrer ces évolutions, posant des difficultés de mise en œuvre et de continuité de la gestion des milieux.

Antoine PICHON, Secrétaire général du Conseil supérieur de la navigation de plaisance

Concernant les stratégies du Conservatoire définies en 2005, nous observons que les choses évoluent. Les extensions ont parfois trait à un projet qui semble cohérent, consistant à rendre les sites du Conservatoire plus maritimes, donc à inclure la mer dans le territoire. Nous sommes en revanche inquiets en entendant parler de spatialisation du maritime, et nous sommes opposés à une « cadastration » de la mer.

Magali VERGNES

Concernant mon expérience, la réserve de Sainte-Lucie comporte une partie de plage, une partie bâtie, une partie boisée, et les anciens salins. Le Comité consultatif travaille depuis plusieurs mois à la définition d'une gestion de ces salins à travers de larges concertations. La population parle de cet espace avec beaucoup de passion. La concertation a rassemblé les Comités scientifiques du PNR, du Conservatoire du littoral et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, ainsi que les usagers. Elle a été vivante et constructive.

Une étude hydraulique a été menée pour déterminer s'il convenait de laisser la nature reprendre ses droits. Chacun des trois scénarii envisagés a fait l'objet de discussions.

Le processus n'est pas encore achevé. Les objectifs et les attentes ont toutefois été identifiés. Nous allons rendre nos conclusions, la Région devant aussi intégrer les coûts. J'ai toutefois constaté que nous rencontrons des difficultés à réfléchir sur le long terme. Les Comités scientifiques respectent les points de vue exprimés lors des tables rondes, car la majorité des partenaires doit être partie prenante pour qu'un projet fonctionne. Les changements climatiques amènent à prévoir que la nature reprendra ses droits, malgré toutes les interventions humaines.

Laurent MERMET

Nous avons en effet appris la concertation et la prospective, mais nous ne parvenons pas à concilier les deux.

Patrick BOULIER

Concernant le degré d'aménagement et son débordement sur la mer, la protection de l'estran doit être mentionnée. Il convient de faire face à l'afflux de touristes. Nous constatons avec l'évolution de l'économie que des touristes d'Europe du Nord sont de plus en plus présents. Ils respectent le paysage, mais la gestion de l'estran pose des difficultés et constitue un important enjeu d'avenir.

Je suis également très réservé sur le cadastrage de l'estran.

Thierry LEJEUNE

La liberté et la naturalité sont des principes connus que je partage. L'association que je préside gère 23 000 hectares, dont 21 000 ha en réserve naturelle. Nous sommes un gestionnaire unique délégué par l'Etat et le Conservatoire. Je souhaite partager quatre exemples illustrant la complexité de la mise en œuvre de ces deux principes.

Le premier concerne Port-Pinard, au bord du Lac Léman. Cet espace est situé entre une carrière de sable et une zone d'activité. Le Conservatoire nous charge de sa gestion.

Le deuxième est le Roc de Chère, réserve naturelle. Le Conservatoire a acheté cet espace périurbain, situé aux abords d'un golf.

La réserve du Bout du Lac, qui constitue le troisième exemple, est une réserve d'Etat achetée par le Conservatoire. Elle est située sous un espace dédié aux parapentes.

Le dernier exemple, en plus du développement exponentiel des trails, est constitué d'un terrain acheté à Chens-sur-Léman, au bord du lac. Il est situé près de la propriété d'un émir, et comporte aujourd'hui un champ de maïs. L'association doit toutefois gérer ce site. Donc, de la totalité des espaces naturels, c'est un danger extrêmement fort.

Un intervenant

Le syndicat mixte qui gère le lac dont je suis le président a organisé une course avec des passages sur les bords du lac. Nous avons tâché d'être conciliants, à la condition du respect du lieu dont nous sommes chargés.

Les principes de liberté et naturalité doivent être appréhendés d'un point de vue global. Des avancées sont possibles. En tant que gestionnaire de site lacustre, j'ai en outre besoin du tourisme. Il s'agit donc d'identifier une méthode pour que tous les usages soient acceptés, en respectant certaines règles. Nous devons rester dans des logiques de réflexion et de diplomatie.

Jean JALBERT, Tour du Valat

Le site des anciens salins de Camargue, acquis par le Conservatoire, fait l'objet d'une appropriation sociale très forte. Ce site connaît plusieurs brèches, la mer le réintègre, la nature fait son œuvre. Cette gestion naturelle heurte une population très attachée à la vocation salinière de ce site accessible et public. Nous sommes toutefois désemparés face à certains usages, le message de retour à la naturalité n'étant pas porté.

François ORLANDI

Une synergie s'est développée en Corse autour des acteurs, le Conservatoire étant propriétaire de 20 % des côtes de l'île. La Haute-Corse est en outre concernée par d'autres espaces sensibles, qui ne sont pas propriété du Conservatoire. La collectivité départementale a souhaité reprendre la main sur la gestion de l'ensemble de ces espaces, en incluant les propriétés du Conservatoire.

La gestion avait démarré dans les années 1980 à travers un syndicat mixte. Dans les Agriate, le Conservatoire est propriétaire de 6 500 hectares, deux petites communes possédant 5 000 hectares et des particuliers environ 3 000 hectares. La gestion de l'ensemble devait ainsi inclure des acteurs en plus du Conservatoire. Le syndicat a

correctement fonctionné pendant plusieurs années, avant un étiolement de la gestion. Une déshérence a été constatée, des usages anarchiques se sont développés. Les acteurs ont donc souhaité réactiver la gestion.

Nous avons établi des échanges et de la concertation, sanctionné à chaque étape par un Comité de pilotage. Le public était ainsi impliqué. La gestion s'en est trouvée améliorée, mais le combat reste quotidien. Nous sommes engagés sur une bonne voie de prise en compte de la protection du territoire, et une charte a été signée. Nous restons vigilants cependant face au développement de nouvelles activités.

Laurent MERMET

Cet exemple illustre l'enjeu des usages et la fragilité des réalisations.

Patrick BOULIER

Concernant la dimension d'atout des sites, l'agglomération que je préside a fait le choix d'un engagement aux côtés du Conservatoire pour protéger des espaces dont la superficie est appelée à augmenter. Nous sommes situés près de deux centrales nucléaires et d'un futur patrimoine éolien. Les falaises ne seront pas classées au patrimoine mondial, mais initier des démarches en ce sens a permis aux habitants des territoires de prendre conscience de leur mode de vie et de la fragilité de ces falaises. Celles-ci représentent un atout économique par la curiosité touristique qu'elles suscitent. Certains élus déplorent les lourdes dépenses liées à leur préservation, un important travail de persuasion doit donc être mené. Nous avons créé une Académie des Jardins et des Paysages, qui a vocation à créer et transmettre du savoir, et à permettre des échanges sur des pratiques.

Alain RENARD, Conseiller général de Gironde

Le littoral girondin offre de nombreux espaces préservés. Au-delà de la gestion partagée, la Mission interministérielle d'Aménagement de la Côte d'Aquitaine (MIACA) a conduit à éviter que l'urbanisation touristique soit désorganisée.

Par ailleurs, je m'étonne que nos populations soient perçues comme présentes depuis des temps très anciens. Je constate une absence de culture sur comment se présentait le territoire et comment il évolue plus rapidement que nous le pensons.

Nous abordons ces réflexions sur l'espace sur lequel l'intervention est souhaitée sans resituer la fonctionnalité de cet espace par rapport à des territoires plus importants. La propriété privée est de moins en moins liée à une présence sur place et à une activité économique locale, mais à un rattachement à une histoire familiale. Ces territoires sont chargés d'une grande valeur sentimentale, ou de potentiel spéculatif – certains assument sur ce dernier point des ambitions importantes.

Jean-Charles ORSUCCI, Maire de Bonifacio, Vice-président de l'Assemblée de Corse, membre du Conseil d'administration du Conseil du littoral

Nous nous accordons sur le bilan exceptionnel du Conservatoire du littoral. Concernant la Loi littoral, j'aurais un avis plus mitigé.

Nous pourrions nous donner pour mission pour les 40 prochaines années de faire valoir que les espaces préservés constituent un fonds de commerce pour l'ensemble des territoires. Ce capital environnemental pourrait constituer un élément structurel d'attractivité économique.

Par ailleurs, je m'inquiète sur la capacité des gestionnaires à continuer à gérer aussi bien qu'actuellement des terrains plus vastes, alors même que les moyens budgétaires baisseront. Nous pourrions peut-être remettre en cause le principe de la gratuité, afin de générer de nouveaux revenus.

Un intervenant

Les atouts des sites se trouvent dans la préservation du milieu et dans le maintien du patrimoine. Ils résident également dans la mémoire des activités du site. Disposer de plusieurs hectares dans une agglomération, visités par plusieurs milliers de personnes, permet de faire découvrir d'anciennes activités.

Eric BOTHOREL, Conseiller général du canton de Paimpol, gestionnaire de 150 hectares sur lesquels se situe l'abbaye de Beauport

Le dossier consacré à l'approche du Conservatoire littoral, publié dans la revue Rivages mentionne l'accès aux sites pour la détente, la contemplation et les loisirs. Le fait que ces espaces puissent devenir des atouts économiques nécessite de s'interroger sur des vocations autres que celles présentées dans l'ouvrage. L'évolution de la mission du gestionnaire n'est pas seulement liée à la pression financière, mais aussi aux directives et aux orientations. Il s'agit donc de penser un niveau de délégation fondé sur la confiance.

François AUBER, Maire de Saint-Jouin Bruneval, Conseiller régional de Haute-Normandie

Le bilan est intéressant et positif. Les interrogations portent sur les améliorations possibles pour continuer à préserver le littoral.

Je constate que les élus rencontrent des difficultés à faire respecter le droit du Conservatoire. Il s'agit donc de penser des moyens de délégation pour s'assurer de la protection durable des territoires.

Par ailleurs, les ports maritimes sont restés très autonomes. Il est complexe pour les petites communes de leur faire face.

Un intervenant

Je suis surpris d'entendre ces propos. Les maires disposent de moyens de faire respecter les règles sur leur territoire, tel est d'ailleurs leur rôle.

Patrick BAZIN

La distance entre les valeurs et la réalité reste réelle. Certains territoires péri-urbanisés sont peu propices à la vie des principes de liberté et de naturalité. La pression des usages est importante. Toutefois, des atouts peuvent être identifiés pour maintenir ces valeurs. Parmi ceux-ci figure le changement climatique, qui modifie la perception. La naturalité est en outre une gestion peu coûteuse.

La relation entre le Conservatoire et les gestionnaires est essentielle. Ces derniers sont en situation de proximité et de contact, et le Conservatoire propose des démarches.

Deux projets du Conservatoire alimenteront la discussion. Une étude de prospective nationale a été menée, relative au changement climatique. Ces ateliers pourraient être déclinés à un échelon plus local, afin de décriper les débats. Le Conservatoire organisera en outre un atelier en janvier 2014 portant sur la contribution des espaces naturels à l'économie du littoral.

Magali VERGNES

Il convient de gérer les territoires sans craindre une valorisation économique, tout en continuant à les protéger. Les sites sont partagés et expliqués, les visiteurs devenant des ambassadeurs efficaces. Nous devons en outre assumer le défaut actuel de communication.

Patrick BOULIER

Lors des prochaines contractualisations, il conviendra de veiller à conjuguer le potentiel économique et le potentiel naturel, et intégrer la sensibilisation des nouvelles générations, qui doivent s'approprier ces territoires.

Thierry LEJEUNE

L'aspect économique est essentiel, la France dispose de la chance de pouvoir offrir des territoires exceptionnels. Certains d'entre eux constitueront de réels moteurs touristiques. Il convient donc de ne pas opposer isolement du territoire et utilisation économique, mais de déterminer un équilibre. Les espaces n'appartiennent en outre pas aux personnes qui y sont nées ou établies depuis longtemps.

Concernant la gratuité, la taxe d'aménagement rapporte environ 8 millions d'euros au département de Haute-Savoie. Les moyens financiers permettent donc d'assurer cette gratuité.

J'insiste sur les enjeux réglementaires de la protection. Si celle-ci n'est pas discutée, les normes réglementaires deviennent trop complexes et se superposent, nuisant au travail des gestionnaires.

Le Conservatoire du littoral et les structures liées à l'environnement ne communiquent pas assez auprès des jeunes générations. Celles-ci comprennent pourtant rapidement les enjeux environnementaux, et peuvent servir de relai auprès des générations plus anciennes.

Les associations environnementales et sportives doivent se réunir avec les décideurs politiques sur une meilleure utilisation des possibilités sportives.

François ORLANDI

Les espaces gérés par le Conservatoire ne sont pas tous sensibles. Chaque espace doit faire l'objet d'une approche appropriée.

Nous sommes toutefois au cœur de la problématique de la gestion des espaces sensibles. La gratuité est insuffisante lorsque les moyens requis dépassent le stade du simple entretien de l'espace.

Le respect des normes réglementaires est complexe à vérifier dans les communes peu peuplées mais très étendues. La responsabilité du maire est pourtant engagée en cas de sinistre.

Les partenariats entretenus par le Conservatoire et les collectivités, ainsi que les associations, ont été essentiels pour la prise en compte de la nécessité de protéger les territoires. Ils restent essentiels pour l'anticipation de l'avenir de ces territoires, et pour cerner les opportunités économiques.

Table ronde n°2 : Quarante ans de partenariat à venir

Cette table ronde, présentée par Matthieu Delabie, rassemble les participants suivants :

- Gilles VINCENT, Maire de Saint-Mandrier, Conseiller général du Var, Vice-président de Toulon-Provence-Méditerranée
- Daniel MOYSAN, Maire de Crozon, Président de la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon
- Serge MORIN, Vice-président du Conseil régional de Poitou-Charentes, président du Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes
- Jean JALBERT, Directeur de la Fondation Tour du Valat

- *Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président de la Ligue pour la protection des oiseaux, journaliste*

I) Propos introductif

Matthieu DELABIE

Délégué Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral

Le Conservatoire est responsable d'environ 150 000 hectares. La gestion de ces sites requiert différentes visions et implique les acteurs suivants : communes, départements, régions, associations, parcs naturels régionaux, conservatoires des sites. Cette réponse a été voulue par la DATAR.

L'enjeu est celui des retours d'expériences. La question se pose de déterminer si tous les gestionnaires doivent remplir toutes les missions. Il s'agit de déterminer les inquiétudes et les limites des acteurs face aux enjeux futurs. Certains territoires ont trouvé des réponses, qu'il convient de partager. Les éventuelles recettes fiscales doivent être identifiées, et le coût de la gestion appréhendé par rapport à d'autres sujets comme l'enrichissement de la sphère privée.

Le Conservatoire garantit le caractère inaliénable des terrains et l'application de la domanialité publique sur les sites. Il a une mission d'acquisition foncière et de propriétaire. L'évaluation de la gestion est essentielle mais constitue toutefois un sujet délicat à aborder avec les partenaires, car le Conservatoire peut être perçu comme intrusif.

II) Débat avec les intervenants de la table ronde et la salle

Patrick LAPOUYADE, CPIE Médoc – Association CURUMA

Au regard des questions soulevées précédemment, les rapports humains sont essentiels. L'efficacité de la gestion requiert en effet des rapports de qualité pour assurer la pérennité du partenariat. Les structures associatives constatent la difficulté croissante à assurer un rôle d'animation locale. Les services publics perdent du personnel, et les associations peinent à pérenniser leur activité.

Eric BOTHOREL, Conseiller général du canton de Paimpol, gestionnaire de 150 hectares sur lesquels se situe l'abbaye de Beauport

Les inquiétudes sont liées aux tensions sur les financements des collectivités publiques. Les exercices de compétences évoqués n'étant pas obligatoires, nous traitons de politiques volontaristes.

La réforme des rythmes scolaires constitue une possible opportunité de sensibiliser les jeunes aux problématiques de préservation des espaces.

Bernard KALAORA, membre du Conseil scientifique du Conservatoire

En tant que propriétaire d'une résidence secondaire sur un territoire du littoral, je constate que le problème de la sécurité n'a pas été évoqué. J'ai eu l'occasion de constater le désarroi des élus à régler certains problèmes liés à l'aménagement. Ils n'identifient aucun interlocuteur commun. Il s'agit donc d'identifier un référentiel face aux enjeux futurs et incertains.

Alain RENARD, Conseil général de Gironde

Nous abordons ces questions sans prendre suffisamment en compte les interdépendances et les contextes de prise de décision. Je m'étonne que des appels à des

interlocuteurs communs soient lancés, alors même que l'idée d'une réflexion prédigérée ne me semble pas la meilleure garantie d'efficacité. Certains élus tiennent en effet à leurs prérogatives. Il s'agit donc de se positionner dans le bon contexte géographique et décisionnel. Les approches peuvent être partagées et vulgarisées. Les informations doivent être accessibles à tous, afin que chacun puisse intervenir dans la prise de décision.

Garcin MALSA, Maire de Sainte-Anne (Martinique) – Président du Conseil des rivages français d'Amérique

J'ai appris du Conservatoire qu'il convenait de s'accorder sur la notion de temps. Le temps de l'élu est court car il est celui du mandat, celui du Conservatoire est beaucoup plus long car il est celui de la préservation et de la revalorisation. Les élus comprennent rarement cette différence. Il s'agit donc de tenir une discussion longue pour entrer dans une dynamique fusionnelle entre les élus et le Conservatoire.

Le rôle de l'élu est fondamental, car il vise à être au contact tant des administrés que des associations de protection de l'environnement. J'ai fondé l'ASSAUPAMAR, association pourtant la plus critique vis-à-vis de l'élu que je suis. Elle ne m'a pas trahi, car cette dynamique de contre-pouvoir était voulue.

Afin que l'élu aide à la bonne gestion des espaces, une vision globale de territoire est requise. Le projet de territoire constitue un cadre d'échange qui permet ensuite d'imposer des actions aux administrés, ainsi qu'aux services de l'Etat.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président de la Ligue pour la protection des oiseaux, gestionnaire de sites du Conservatoire du littoral

La question des contre-pouvoirs est importante, les lanceurs d'alerte étant désormais reconnus. Dans le cadre du Conservatoire du littoral, cette question invite à réfléchir sur le trio collectivités, Conservatoire et associations. L'actualité de la crise économique laisse en outre apparaître l'enjeu de la biodiversité comme secondaire et coûteux. L'utilité de l'Agence française pour la biodiversité est questionnée. Celle-ci constituera pourtant un guichet unique utile pour les élus et les citoyens.

Les ONG apparaissent souvent comme des lanceurs d'alerte et des empêcheurs de tourner en rond. Leur utilité est reconnue. Le Conservatoire se doit toutefois de rester un peu plus en retrait et de dialoguer avec les collectivités et les associations. Les donneurs d'alerte doivent demeurer, et leur action reconnue d'intérêt générale. Cette reconnaissance a vocation à être accompagnée par le Conservatoire.

Jean JALBERT, Directeur de la Fondation Tour du Valat

L'expertise rencontre des difficultés à se positionner entre le temps long du Conservatoire et le temps plus court de l'élu. Chaque site ayant été acquis progressivement, des logiques propres de gestion ont été créées. Les enjeux de demain, et notamment ceux liés au changement climatique, sont toutefois en train de rebattre les cartes. Ils constituent une formidable opportunité, mais nous tétanisent actuellement en raison de l'absence d'outils, d'élus et d'experts pour les aborder de façon structurée. Nous devons réinventer les outils d'aménagement du territoire pour les élus, actuellement inadaptés. Il s'agit de revenir aux fondamentaux et d'intégrer des dynamiques dans le temps long. Ces dynamiques doivent être flexibles, et non amener à des décisions inamovibles. Le recul doit permettre une vision territoriale et ne plus gérer chaque site individuellement, indépendamment des autres.

Serge MORIN, Vice-président du Conseil régional de Poitou-Charentes, président du Conservatoire des espaces naturels de Poitou-Charentes

Je constate une prédominance de l'enjeu de patrimoine naturel sur celui de la biodiversité.

Concernant la gouvernance, nous travaillons avec le Conservatoire en très bonne intelligence. Nous rassemblons les différents acteurs, qui s'écoulent. Nous sommes conscients de l'impérative présence sur le terrain, nous travaillons à ce titre avec des éleveurs ou des propriétaires. Il convient en outre de se soucier du citoyen acteur, qui souhaite porter un message d'intérêt général. La transparence est également une priorité. Chacun a son rôle à jouer, l'Etat, les collectivités, et l'ensemble des rouages de la vie démocratique. Nous œuvrons donc à une comptabilité publique, afin de tracer les fonds, notamment européens, mais aussi nationaux ou locaux. Les citoyens doivent connaître l'utilisation de leurs impôts.

Nous gérons un important dossier de la LGV SEA Tours-Bordeaux, le Conservatoire des espaces naturels mettant en œuvre des mesures compensatoires sur des terrains transférés une fois acquis. Nous nous engageons jusqu'en 2061, face à des constructeurs et des financiers.

Un établissement public foncier a été mis en place au niveau régional, comprenant les aspects de patrimoine naturel et de biodiversité. Nous travaillons par ailleurs avec la Safer et les droits de préemption des collectivités. Nous disposons donc d'outils. Le préfet de Région s'est également vu rappeler certains de ses pouvoirs d'action, parfois en soulevant la menace de poursuites judiciaires par la Région en cas d'inaction de l'Etat.

L'écoute et l'anticipation des tendances constituent des priorités. Le court terme ne doit pas briser l'objectif de long terme. Les intégristes écologistes doivent aussi parfois être raisonnés.

Daniel MOYSAN, Maire de Crozon, Président de la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon

Je partage les interrogations soulevées. La presqu'île de Crozon s'étend sur 17 500 hectares, et comprend 17 500 habitants. Elle est historiquement tournée vers la défense du port de Brest. Une cession de plus de 100 hectares a été opérée il y a deux ans par les armées au Conservatoire. Celui-ci et la communauté de communes partagent l'ambition de créer une route des fortifications, celle-ci étant incluse sur le terrain cédé. Ce projet porte sur 20 à 25 ans.

Deux actions ont déjà été menées. La première porte sur l'aménagement de la pointe des Espagnols, afin de la rendre accessible aux populations. La seconde concerne le fort de Landaoudec, où se tient chaque année le festival du Bout du Monde. Nous avons, en tant que commune, commencé à acquérir des éléments autour du fort. Un travail étroit avec le Conservatoire est mené pour faire de ce fort un centre d'interprétation du patrimoine, qui servira dans le temps. Le territoire ne comprend que deux pôles économiques : la présence durable des forces armées et le tourisme. Les personnes découvrent la route des fortifications et les problématiques de défense d'un territoire. La presqu'île recèle en outre des trésors géologiques sur 27 sites permettant la lecture de l'histoire du monde.

La temporalité et le financement dépendent ainsi des opportunités et des décisions des élus en faveur de leur territoire.

Gilles VINCENT, Maire de Saint-Mandrier, Conseiller général du Var, Vice-président de Toulon-Provence-Méditerranée

L'évaluation de la gestion est nécessaire pour plusieurs raisons. Contrairement au sentiment d'intrusion évoqué précédemment, les gestionnaires tendent à oublier qu'ils ne sont pas propriétaires du site au bout d'un certain temps. Ils dépassent en outre les actions prévues dans le plan de gestion. Un bilan site par site doit cerner la problématique particulière rencontrée, et comparer avec les actions menées sur les autres sites. Nous agissons en ce sens dans le département du Var, en compagnie de la Région.

Si le plan de gestion a été correctement établi, il n'amène pas à des conflits. Les associations sont des donneuses de leçons, plutôt que des ONG. Si les relations entre les élus et elles sont positives, le plan de gestion se déroule de façon satisfaisante. Les divergences sont surmontées par des consensus, les enjeux de biodiversité n'étant pas politiquement marqués.

Toutes les collectivités éduquent les jeunes à l'environnement ; ceux-ci sont conscients de l'action du Conservatoire.

Matthieu DELABIE, Délégué Manche-Mer du Nord du Conservatoire du littoral

Parmi les messages entendus, le terme de projet de territoire a été prononcé à plusieurs reprises. Le rôle des associations a été évoqué, elles permettent de porter des débats que les élus ne peuvent porter. Le changement d'échelle a également été mentionné. Il est nécessaire à une meilleure programmation de la gestion des sites. Le guichet unique et l'expertise sont liés à l'enjeu de porter des messages et d'obtenir des financements.

Ces éléments s'inscrivent dans une vision d'optimisation des moyens, des rôles des acteurs, et des outils. La programmation et la planification constituent des enjeux d'avenir, qui existent déjà pour partie concernant le Conservatoire.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG, Président de la Ligue pour la protection des oiseaux, gestionnaire de sites du Conservatoire du littoral

L'évaluation doit être menée car elle constitue un tremplin vers une bonne gouvernance d'avenir. Les territoires sont distingués entre les réserves et les terrains dits ordinaires. L'évaluation est menée différemment dans les deux cas, les réserves appelant légalement une obligation de rendre des comptes.

Il est vrai et regrettable que les gestionnaires tendent à s'approprier les territoires. La LPO s'est inscrite dans cette tendance, qui constitue la rançon de l'enthousiasme. Il n'est pas bon de se sentir chez soi tout en étant dans l'intérêt général.

Le Ministère de l'Ecologie soutient que nous disposerons des moyens de notre politique, or ces moyens déclinent. Par ailleurs, certaines collectivités considèrent la biodiversité comme incontournable. Elles recourent dans un premier temps aux ONG, puis considèrent avoir compris comment celles-ci agissent et prennent elles-mêmes le relais. Si je ne revendique pas de monopole, l'impact financier n'en est pas moins incontestable. Les discussions doivent donc être franches entre les acteurs du trio susmentionné. Je me réjouis que les collectivités, notamment les Régions, prennent en charge les questions environnementales, mais elles doivent le faire correctement. Les associations sont en outre constituées de bénévoles qui travaillent dans l'intérêt général.

Daniel MOYSAN, Maire de Crozon, Président de la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon

Des synergies doivent être initiées avec tous les acteurs, y compris les entreprises. Concernant notre projet de la route de la géologie, la Maison des Minéraux y sera intégrée. L'UNICEM s'est proposée pour proposer une présentation à la Maison des Minéraux. Un projet global établi en lien avec les acteurs dispose donc de réelles chances de succès.

Jean JALBERT, Directeur de la Fondation Tour du Valat

Le Conservatoire dispose comme atout de défendre des principes très clairs tout en assurant une gestion très souple et adaptée à chaque situation. L'opérateur unique ne constitue donc pas une solution pertinente à la bonne question des moyens. La culture du dialogue a généré une capitalisation sur la confiance. Le Conservatoire est ainsi un catalyseur d'énergie, qui permet aux actions d'être menées. Cet atout doit être préservé

dans le contexte de raréfaction des moyens. Je crains toutefois le risque que puissent être oublié le monde associatif ou l'expert.

Gilles VINCENT, Maire de Saint-Mandrier, Conseiller général du Var, Vice-président de Toulon-Provence-Méditerranée

L'Etat se désengage de certains sites dans le Var. Certains peuvent permettre de bâtir du logement social. Des forts le long de la côte méditerranéenne posent toutefois la question de leur avenir. Nous avons demandé à l'Etat de céder au Conservatoire l'ensemble de ses sites présents sur notre commune de 580 hectares. Si la commune achète ces sites onéreux, elle ne disposera pas des moyens de les réhabiliter. La commune pourrait toutefois être gestionnaire des sites, propriété du Conservatoire.

Table ronde n°3 : Capitaliser les réalisations communes

Cette table ronde, présentée par Anne KONITZ, déléguée à la communication et au mécénat, rassemble les participants suivants :

- *Jean-François LE GRAND, Président du Conseil général de la Manche*
- *Stéphane CAMBOU, Vice-président du Conseil régional du Limousin, Président du Conseil de rivages des lacs*
- *Alain RENARD, Vice-président du Conseil général de la Gironde, chargé de la protection et de la gestion de l'espace environnemental*
- *Gilbert EUSTACHE, Conseiller général de Martinique, Maire du Diamant*
- *Philippe GAMEN, Président du Conservatoire des espaces naturels de la Savoie*

1) Propos introductif

Anne KONITZ

Déléguée Communication et Mécénat du Conservatoire du littoral

Les différents acteurs rassemblés ici sont des maillons de la grande chaîne que constitue la protection du littoral, aussi bien maritime que lacustre. Ce réseau de sites du Conservatoire est un élément majeur de la communication.

Le Conservatoire a réalisé une enquête Ipsos en 2012, qui demandait aux Français de répondre sur la notoriété de l'institution et la préservation du littoral. 94 % d'entre eux sont favorables ou très favorables à la préservation du littoral, mais ils identifient difficilement le rôle de chaque acteur.

En 2015, l'anniversaire du Conservatoire portera sur 40 ans de préservation collective du littoral. L'ensemble des acteurs engagés doivent se percevoir comme un cône. Les gardes du littoral constituent la base au contact du public. Les gestionnaires sont un échelon intermédiaire. Ces deux catégories sont la puissance du socle, au plus proche du terrain. Le Conservatoire représente une puissance nationale, et dispose de la capacité d'intervenir sur l'acquisition et la mise en œuvre de la gestion. Il constitue la pointe du cône, détenteur de l'acuité et du portage de l'ensemble. Il s'agit donc d'aborder la valorisation des compétences propres à chacun et la nécessité de globaliser les messages. La préservation du littoral se revendique collectivement.

Les élus et les gestionnaires de sites sont uniques mais forment un tout. Cette notion de « tout » doit être intégrée pour porter des messages. Les limites d'une commune, d'un département ou d'une région doivent être dépassées pour se revendiquer protecteurs du littoral. Le modèle fondé souvent sur la compétition entre ces différents échelons, ou encore ces mêmes échelons, doit être repensé. Les élus sont certes en lien avec leurs territoires et veulent les valoriser, mais cette compétition s'avère rapidement improductive.

Les acteurs ont appris à travailler ensemble. Ils doivent réapprendre à communiquer ensemble.

II) Débat avec les intervenants de la table ronde et la salle

Laurent MERMET

Comment expliquer la gestion d'un site de façon très accessible pour les citoyens ?

Patrick LAPOUYADE, CPIE Médoc – Association CURUMA

Il est délicat d'être de bons techniciens et de bons communicants. Des messages peuvent être portés, mais les rendre lisibles pour le grand public est très délicat. Une communication sur le terrain est possible, mais plus difficile à grande échelle.

Un intervenant

En matière de communication, la place réservée à la pédagogie dépendra du nombre de partenaires financiers. Chacun voudra faire figurer son logo sur les outils.

La question est celle du rôle des collectivités. Chacune cherche à communiquer à ses citoyens les actions menées. Comme il a été mentionné dans une des tables rondes de la journée, et concernant la question du guichet unique, je ne suis pas convaincu par la pérennité des modèles reposant sur la décentralisation ancienne, avec des clauses de compétences générales permettant des investissements volontaristes. Nous devons nous interroger sur une plus forte responsabilisation des collectivités.

Alain PEREA, Directeur du Parc naturel régional de la Narbonnaise

Nous avons entendu que le Conservatoire était un maillon d'une vaste chaîne. L'objectif n'est pas de communiquer sur ce maillon, mais sur la totalité de la chaîne.

La question se pose toutefois de comment le Conservatoire communique avec les maillons qui lui sont le plus proches, soit les élus. Parmi ces derniers, certains connaissent trop peu le Conservatoire.

Jusqu'en 2002-2003, le Conservatoire protégeait environ 50 000 hectares, contre 150 000 hectares actuellement. Les relations des territoires au Conservatoire ont changé, il convient d'en tenir compte.

Christian SCHWOEHRER, Directeur du Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

Les activités menées sont discrètes, donc difficiles à faire partager en termes de communication. Les actions sont menées dans la complexité, il s'agit de parvenir à communiquer dans la simplicité.

Les populations doivent être éduquées au développement durable, permettant ainsi une visibilité de l'action du Conservatoire. Cette importance de l'éducation a été soulevée lors de la Conférence environnementale.

Garcin MALSA, Conseil général de la Martinique

Certains pensent que la communication se résume à des logos et des médias. Je ne suis pas de cet avis. Communiquer requiert l'exemplarité. Celle-ci se forge progressivement. Les exemples permettent au public de mieux comprendre les enjeux. Dans le contexte actuel de mutations, il convient d'aller vers les autres acteurs pour les amener à changer de paradigme. Les enjeux doivent ainsi être appréhendés sur le long terme, tant en termes de perspective que de prospective.

Gérard RUIZ, Inspecteur général honoraire de l'Équipement – ANEL

Les chiffres annoncés issus de l'enquête Ipsos doivent être pris avec prudence, un avis favorable n'appelant pas forcément à de grandes actions.

La communication doit être segmentée en fonction des interlocuteurs, élus, partenaires, grand public et jeunes. Il s'agit également d'identifier l'objet de la communication.

Antoine PICHON, Secrétaire général du Conseil supérieur de la Navigation de plaisance

Je salue l'intuition ayant amené à la fondation du Conservatoire, soit un établissement d'Etat qui œuvre avec les collectivités locales, avant les lois de décentralisation de 1982. Depuis cette dernière date, le droit annuel de francisation et de navigation lui a été affecté en 2005. Le Conservatoire et les collectivités doivent oser dire que les plaisanciers constituent une partie du grand public. Ils sont pourvoyeurs de fonds plafonnés, dont nous aimerions qu'ils soient déplafonnés.

Stéphane CAMBOU, Vice-président du Conseil régional du Limousin, Président du Conseil de rivages des lacs

Trois défis concernent la communication du Conservatoire. Le premier est de trouver des financements supplémentaires pour lui permettre de mener son action. Le second consiste à identifier de nouveaux alliés, dans le cadre de compétences partagées entre le Conservatoire et les collectivités comme la formation ou l'aménagement du territoire. Il convient également de rechercher l'appui de la population.

Certains habitants du littoral âgés tiennent à connaître le futur de leur patrimoine. Le Conservatoire peut se manifester comme héritier potentiel.

Jean-François LE GRAND, Président du Conseil général de la Manche

Concernant le guichet, unique ou multiple, cette préoccupation est née dans le cadre de la réflexion sur la biodiversité. Les élus doivent prendre beaucoup de décisions sans connaître les enjeux. La notion de guichet unique constituerait un moyen pour l'élu d'obtenir les informations requises auprès d'un panel d'experts. La création des DREAL s'inscrit dans cette logique. Par ailleurs, la France souffre d'une baisse du nombre de naturalistes, alors même qu'ils détiennent une connaissance incontournable.

L'évaluation est permise par des indicateurs dès lors qu'elle concerne la biodiversité extraordinaire. Les indicateurs manquent pour l'évaluation de la biodiversité ordinaire. Celle-ci est pourtant quantitativement plus importante.

Les partenariats menés par le Conservatoire sont très satisfaisants. L'institution possède 10 000 hectares dans le département de la Manche. Nous constatons qu'un bon partenariat est fondé sur la qualité des personnes chargées de la relation. Par ailleurs, le Conservatoire est propriétaire de 95 % des 110 kilomètres de côtes, le département possédant les 5 % restant. Le lien entre les deux institutions est de grande qualité. La question se pose toutefois des moyens futurs du département pour assurer la gestion des territoires. Je crains que l'environnement devienne une variable d'ajustement dans un contexte de finances publiques tendues.

Le Conservatoire peut être insuffisamment impliqué dans certaines opérations de gestion du patrimoine naturel et marin. Ce reproche peut le cas échéant être adressé au département.

L'harmonisation des partenariats doit être pensée au regard du grand nombre d'intervenants qui tendent à se superposer, allant jusqu'à gêner la lisibilité des actions menées.

Le faire-savoir est un enjeu stratégique afin de faire de chaque concitoyen un partenaire.

L'action du Conservatoire sur les côtes peut être jugée depuis la mer. La relation terre/mer constitue notre futur.

Alain RENARD, Vice-président du Conseil général de la Gironde, chargé de la protection et de la gestion de l'espace environnemental

La communication est appréhendée de façon globale, or il convient d'identifier les différentes cibles. Je suggérerais, face aux enjeux d'urbanisation, que le Conservatoire contribue aux SCOT et aux inter-SCOT. Je propose en outre de décharger les collectivités de la mission de la pédagogie et de la vulgarisation. Les départements doivent être l'interface entre les acteurs pour élaborer un produit de médiation adressé à des publics différenciés. La mise en place des guides naturalistes sur les sites doit en outre également viser les touristes locaux. Je situe cette compétence au regard de la solidarité. L'appropriation doit être la plus générale possible.

Gilbert EUSTACHE, Conseiller général de Martinique, Maire du Diamant

Le Rocher du Diamant constituait un objet de moqueries pour la population. Nous avons donc perçu l'importance de modifier son image. J'ai donc tâché de ramener la population à la connaissance de son histoire, et de son patrimoine exceptionnel afin de susciter l'adhésion de la population du Diamant et de la Martinique. Les écoles sont mobilisées pour montrer l'impact du Rocher dans le développement économique de la ville. Le Rocher est en phase de reconnaissance en tant que monument historique par l'UNESCO.

Je tiens donc à remercier tous les acteurs ayant permis à ce rocher décrié d'avoir atteint son prestige actuel. L'accompagnement du Conservatoire dans la possibilité de visualiser à distance ce patrimoine exceptionnel, par la mise en place de caméras qui filment ce site protégé, a permis la mise en œuvre d'un produit important pour la Martinique.

Philippe GAMEN, Président du Conservatoire des espaces naturels de la Savoie

En tant qu'élu de montagne, je suis moins confronté aux enjeux du littoral. Toutefois le Conservatoire des espaces naturels entretient d'excellentes relations avec le Conservatoire du littoral pour les grands lacs. J'observe des similitudes de fonctionnement entre les deux institutions. Peu d'acteurs savent que le Conservatoire du littoral s'intéresse aux grands lacs. Un colloque en octobre 2012 a toutefois permis de mettre en avant les grands lacs.

L'accueil du public sur site est un enjeu complexe qui concerne le Conservatoire et ses gestionnaires. Des conflits d'intérêt peuvent apparaître. Des projets de médiation environnementale peuvent alors être mis en œuvre.

Il s'agit de démontrer que le Conservatoire et les gestionnaires forment un duo très complémentaire. Communiquer autour de la gestion est plus utile que de communiquer sur les sites eux-mêmes.

Concernant les informations requises par les élus, les gestionnaires peuvent les expliquer, alors que les services de l'Etat peuvent être démunis. Les collectivités doivent

en outre être sensibilisées et porter les sites, au travers de l'acquisition ou de la gestion. Nous pouvons alors intervenir en support.

L'équilibre entre la communication et la stratégie foncière est délicat. Une communication institutionnelle trop forte peut nuire aux acquisitions en donnant de la valeur aux terrains.

Anne KONITZ, Déléguée à la communication et au mécénat

Les échanges traduisent la multiplicité des enjeux et des échelles en matière de communication. Nous savons que le quarantième anniversaire du Conservatoire constitue une occasion importante de mobilisation pour porter ces enjeux et opérer une remontée d'expériences. Il s'agit de rendre lisible la cause de la préservation du littoral.

Clôture

Viviane LE DISSEZ

Députée des Côtes d'Armor, Maire de Plancoët, Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral

Les échanges ont été particulièrement denses.

Le bilan est plutôt positif, bien que des éléments restent à parfaire. Des conventions pourraient être renégociées, afin de prendre en compte l'évolution des territoires. L'évolution du climat doit être intégrée à la réflexion, ainsi que les nouvelles énergies.

Les moyens doivent être pérennisés.

Odile GAUTHIER

Directrice du Conservatoire du littoral

Cette journée a été voulue comme un moment d'écoute, afin de se projeter dans l'avenir. L'aventure durant les quarante prochaines années pourra être proche de celle des quarante dernières, avec toutefois des différences. Les prochains mois doivent amener à réfléchir aux points les plus saillants. Ainsi, si les principes ne sont pas remis en cause, les difficultés doivent être prises en compte. Par ailleurs, l'expertise semble manquer dans les territoires plus que les moyens financiers.

Concernant la communication, les quarante ans ne sont pas ceux du Conservatoire, mais ceux du partenariat, et nous devons veiller à ce que la loi Littoral ne soit pas confondue avec le Conservatoire.

Nous révisons la stratégie d'intervention du Conservatoire. Elle sera finalisée lors de l'anniversaire, et est actuellement approfondie avec l'ensemble des partenaires.

Viviane LE DISSEZ

Députée des Côtes d'Armor, Maire de Plancoët, Présidente du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral

Le nouveau site du Conservatoire est en ligne depuis l'été 2013. Il est mis à jour très régulièrement et constitue ainsi un outil de communication.

Je remercie les intervenants et les personnels du Conservatoire qui ont rendu cette journée possible et fructueuse.

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com

